

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019
DELIBERATION N° 50

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCO, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Absente :
Mme JUZAN

Secrétaire :
M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Salducci,

OBJET : FONCIER – Cession à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) d'une partie de parcelle AB 59 et de la parcelle AB 249 dans le cadre de l'opération de réhabilitation – extension de la station d'épuration de Saint-Bernard.

Dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la station d'épuration de Saint- Bernard, la Ville de Bayonne a cédé à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) suivant acte authentique du 22 décembre 2017 partie des parcelles cadastrées AB 58, 129 et 145 situées allée du Moulin de Saint-Bernard pour une superficie de 16 788 m² moyennant un prix de vente de 842 805 €.

Une seconde transaction est actuellement en cours de finalisation, concernant la cession complémentaire d'un terrain également situé allée du Moulin de Saint-Bernard, parcelle cadastrée AB 48, pour une superficie de 670 m². Il s'agit là d'une opération approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 8 février 2018, moyennant un prix fixé entre les parties à l'euro symbolique au regard de la nature du bien cédé, à savoir un ruisseau et ses berges.

Le projet arrivant aujourd'hui dans sa phase opérationnelle, la CAPB a sollicité la Ville en vue d'acquérir de nouveaux terrains à proximité immédiate de l'équipement qui lui seront nécessaires pour la desserte, l'accessibilité et la sécurité des accès au chantier en permettant notamment d'éviter la gêne des riverains de l'allée du Moulin de Saint-Bernard, laquelle n'est pas calibrée pour le passage des engins de chantier.

Cette cession porte sur une superficie approximative d'environ 4 437 m² portant sur la totalité de la parcelle cadastrée AB 249 (22 m²) et partie de la parcelle cadastrée AB 59 pour une superficie d'environ 4 415 m² (à confirmer par un document d'arpentage en cours de réalisation) situées avenue du Docteur Camille Delvaile, comme matérialisé sur le plan ci-annexé.

Un accord est intervenu entre les parties moyennant un prix fixé à 135 € le m², montant conforme à l'avis de la Direction générale des finances publiques du 18 novembre 2019.

L'ensemble des frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec la Communauté d'agglomération Pays basque, et ce, dans les conditions ci-dessus indiquées.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne